

Séance ordinaire du bureau territorial du 13 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_12_13_313

Avenant n°4 au marché n°2014 013 relatif aux travaux de restructuration extension du théâtre de Cachan - construction tous corps d'état

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 18h30, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date 7 décembre 2016

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 ^{ère} vice-présidente	Stéphanie DAUMIN	X		
2 ^{ème} vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 ^{ème} vice-président	Richard DELL'AGNOLA	X		
4 ^{ème} vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 ^{ème} vice-président	Jean-Luc LAURENT		X	Michel Leprêtre
6 ^{ème} vice-président	Jean-Marie VILAIN		X	
7 ^{ème} vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 ^{ème} vice-président	Clément DECROUY		X	
9 ^{ème} vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 ^{ème} vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 ^{ème} vice-président	Pascal NOURY	X		
12 ^{ème} vice-président	Alexandre BOYER		X	
13 ^{ème} vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
14 ^{ème} vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 ^{ème} vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 ^{ème} vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 ^{ème} vice-président	Alain VEDERE		X	Raymond Charresson
18 ^{ème} vice-président	Sakina HAMID		X	
1 ^{ère} conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 ^{ème} conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON	X		
4 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS	X		
5 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	8	2	17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 16.02.16 – 20 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau et au Président ;

Vu le marché n°2014-013 et ses avenant n°1, n°2 et n°3 notifiés respectivement les 25 avril, 5 décembre 2014, 3 mars 2015 et 6 septembre 2016 à la société Entreprise Boyer pour les travaux de construction tous corps d'état (lot A) dans le cadre de l'opération de restructuration-extension du théâtre de Cachan ;

Vu l'exposé des motifs rappelant que l'entreprise Boyer a dû réaliser ou programmer un certain nombre de travaux complémentaires non prévus initialement et qu'une prolongation du marché liée auxdits travaux porte la livraison de l'ouvrage au 16 janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°4 au marché n°2014-013, annexé à la présente, portant réalisation et programmation d'un certain nombre de travaux complémentaires par la société Entreprise Boyer non prévus initialement, dans le cadre des travaux de construction tous corps d'état (lot A) compris dans l'opération de restructuration-extension du théâtre de Cachan ;

Précise que le montant dudit projet d'avenant s'élève à 67 456,18€HT et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Autorise le Président ou la Vice-Présidente en charge du patrimoine bâti à signer ledit projet d'avenant et tous documents y afférents ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON
Directeur Général des Services